

Commune de CRUX LA VILLE

Séance ordinaire du 18 octobre 2018

Prêt de 48 000€ sur 10 ans

Afin de réaliser l'acquisition de la parcelle ZP 74 qui borde l'étang du Merle, le conseil municipal après étude des propositions, a décidé de contracter le prêt auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant : 48 000€

Durée : 10 ans

Frais de dossier : 50€

Taux fixe : 1.05%

Amortissement trimestriel

Echéances constantes : 1 265.68€

Coût total des intérêts : 2 627.01€

Remboursement anticipé total ou partiel possibles lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts

Augmentation du tarif de la cantine au 1^{er} novembre 2018. Les repas à cette date passent à 3.10€ au lieu de 3€

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019

Le conseil municipal, décide d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2019 dans les conditions suivantes :

Tarifs appliqués aux habitants de la commune

- Location Grande salle et petite salle du samedi matin au dimanche soir 180.00€
- Location Vin d'honneur : 100€ hors week-end

Tarifs appliqués aux particuliers ou sociétés extérieurs au village :

- Location Grande salle et petite salle du samedi matin au dimanche soir : 300.00€
- Location Vin d'honneur : 100€ hors week-end

Un chèque de caution de 300.00€ est demandé pour la réservation de la salle.

Un chèque de caution de 150.00€ est demandé pour le tri sélectif des ordures ménagères.

Une participation de 20€ pour le chauffage sera facturée durant la période du 15 octobre au 15 avril.

Vote de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des collectivités locales

Admission en non-valeur sur le budget de la commune de Crux la Ville de 2017 pour un montant de 375€

Décision modificative prise suite à une admission en non-valeur sur le budget communal 2017

Article D 615221 : Bâtiments publics : -375€

Article D 6541 : Créances admises en non-valeur : + 375€

Admissions en non-valeur sur les budgets du Service des Eaux de 2013-2014-2015-2017 pour un montant total de 690.37€

Décision modificative prise suite à l'admission en non-valeur de recettes des budgets du Service des eaux de 2013, 2014, 2015, 2017.

Article D 605 : Achats d'eau : -691€

Article D 6541 : Créances admises en non-valeur : + 691€

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais à Nièvre numérique

Le conseil municipal approuve la délibération de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais du 25 septembre 2018 qui a décidé :

- D'adhérer au syndicat mixte ouvert "Nièvre Numérique"
- D'approuver le transfert de compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telles que prévues à l'article L 1425-1 du CGCT au Syndicat mixte Nièvre Numériques
- D'approuver les statuts de Nièvre Numériques
- De désigner M. Sébastien Gosset comme représentant titulaire et Monsieur Jean-Luc GAUTHIER comme représentant suppléant.

Révision des tarifs de concessions au cimetière au 1^{er} janvier 2019

- Concession cinquantenaire : 150€

- concession perpétuelle : 300€

Pour le site cinéraire les tarifs des cases qui recevront les urnes restent inchangés, soit :

- 225€ pour 15 ans

- 300€ pour 30 ans.

DCE 2018

Le conseil municipal confirme qu'il a décidé d'affecter la Dotation Cantonale d'Equipement 2018 pour l'aménagement des abords du centre de secours, et des

travaux de rénovation électrique et de menuiseries sur des logements communaux.

Le montant des travaux prévus s'élève à 35 377.53€